

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00044 et D08-01-17/B-00045
Propriétaire(s) : Rand Abdullah
Emplacement : 141, (143), avenue Carleton
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 10 (est de l'av. Carleton), plan enr. 219
Zonage : R2D [2159]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour une maison jumelée de deux étages et demi proposée dont chaque unité d'habitation occupera une des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge et d'une hypothèque/charge. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00044	7,62 m	30,48 m	232,4 m ²	1	141, avenue Carleton
B-00045	7,62 m	30,48 m	232,4 m ²	2	143, avenue Carleton

Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures ((D08-02-17/A-000044 et D08-02-17/A-00045) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.